



Faculté de Droit

INSTITUT DES ASSURANCES DE LYON

Master deuxième année « Droit des assurances »

(en formation initiale, en contrat de professionnalisation,
en contrat d'apprentissage et en formation continue)

Note de présentation

La nouvelle maquette du Master deuxième année « Droit des assurances » fait suite à la réforme de la première année intervenue l'an passé. La présence d'enseignements d'assurance dès la première année (50 heures sur le contrat d'assurance et sur les acteurs de l'assurance) ainsi que d'un cours de droit de la construction font que, sauf à créer des doublons, ces enseignements n'ont plus leur place en deuxième année. C'est l'occasion de restructurer cette deuxième année en l'axant sur ce qui fait la spécificité du diplôme (le droit des assurances plutôt que le droit de la responsabilité) et sur les compétences attendues pour des diplômés de master par opposition à des étudiants recrutés à Bac +3. En conséquence, et outre les matières fondamentales (assurances de personnes et de dommages), l'accent a été mis sur les assurances de l'entreprise (plus que sur celles du particulier), sur les aspects internationaux de l'assurance et sur la régulation et le contrôle des entreprises d'assurance. L'ensemble est décliné autour d'unités d'enseignement, ce qui rend la maquette plus lisible et - nous l'espérons -, plus attractive.

La réforme est effectuée à volume horaire constant (300h de cours magistraux). Elle est complétée par une réforme du régime d'examen dans un but de simplification. Le contrôle est désormais axé sur les unités d'enseignement plus que sur les matières, ce qui impose aux étudiants d'avoir une connaissance transversale de chaque unité. Une place est faite aux examens oraux qui sont trop souvent négligés.

Pour les étudiants en formation continue, un régime particulier a été établi, avec des aménagements (possibilité d'une scolarité en deux ans). Mais les enseignements restent les mêmes.

Prof. Luc Mayaux
Responsable de la formation